

RÈGLEMENT CONTRAT D'ADHÉRENT

1/ Abonnement de l'adhérent :

- a. L'adhérent bénéficiera des activités de la structure de danse pendant la durée de son abonnement, à partir de la signature du contrat.
- b. L'abonnement est souscrit pour une durée d'un trimestre ou d'une saison, un prorata étant effectué pour faire coïncider la date de fin de contrat avec le dernier jour d'un trimestre civil.
- c. Dans ce contrat, sont incluses les périodes de fermeture des cours : soit 1 semaine à Toussaint, 2 semaines à Noël, 1 semaine en février et 1 semaine à Pâques pour les **adultes** et toutes les vacances pour les **Enfants Adolescents Adultes SOLO**. (la structure se réserve le droit de modifier ces semaines tout au long de l'année pas de cours pendant les vacances scolaires.)
- d. Le forfait annuel est calculé sur la base de 30 cours sur la saison. (de septembre à juin) (s'il y a des cours supplémentaires ils vous seront offerts a. et ils seront utilisés si nécessaire lorsque les professeurs sont absents pour cause de maladie ou autre.)
- e. Cours ou entraînements collectifs et stages : la structure se réserve le droit d'annuler si moins de 10 personnes sont inscrites.
- f. En cas d'arrêt pour maladie, de déménagement ou pour tout autre motif, cet abonnement n'est ni cessible, ni récupérable, ni remboursable.
- g. **Assurez-vous de disposer d'une couverture d'assurance pour les blessures ou les déménagements (comme les accidents ou incidents de la vie) si vous souhaitez être indemnisé le moment venu. En cas de résiliation de l'adhésion, le montant restera acquis à l'organisation.**
- h. En cas de pandémie, des cours ou stages de rattrapage seront organisés.
- h.

2/ Obligations de l'adhérent :

- a. En cas de problème de santé, toute personne désirant quand même adhérer à la structure devra fournir un certificat médical justifiant de son aptitude à la pratique de la discipline choisie.
- b. L'adhérent sera tenu de respecter :
- Les horaires d'accès ainsi que les horaires de début de cours.
 - Le règlement intérieur affiché dans l'établissement. Ce règlement pourra être modifié à tout moment par la direction, dans l'intérêt de la structure. Toute violation de celui-ci entraînera la rupture immédiate du contrat sans que l'adhérent ne puisse prétendre à une contrepartie financière.
 -
- c. Pour accéder au cours ou entraînement, le signataire devra donner son nom à la personne tenant l'accueil.
- d. Il est strictement interdit d'entrer dans les salles de danse en l'absence du professeur ou entraîneur.
- e. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. La direction décline toute responsabilité en cas de chute.
- f. Il est obligatoire de se chauffer correctement pour pratiquer la danse.
- g. Il est obligatoire pour les cours de zumba d'apporter un certificat médical de moins de 3 mois stipulant « apte au cours de zumba ».
- h. **Vous certifiez avoir contracté une assurance responsabilité civile et plus pour exercer une activité de loisirs et être donc couverts pour vous et les tiers en cas d'accident ou d'incident.**
- i. L'élève est prié d'avoir une tenue vestimentaire appropriée, correcte et propre dans le respect d'autrui. Il se présentera par ailleurs au cours dans un état d'hygiène normal (pas d'odeurs corporelles incommodantes, etc ...).

3/ Règlement du contrat :

- a. L'intégralité de l'abonnement est due dès la souscription du contrat, pour le montant correspondant à la durée de l'abonnement choisie au verso.

b. L'acceptation de l'étalement ne saurait remettre en cause le caractère exigible de l'abonnement, le fractionnement ne correspondant qu'à une facilité de paiement.

c. De même, en cas de suspension du contrat pour maladie, maternité ou raisons professionnelles, cela ne modifie en rien le plan de règlement convenu et accepté par l'adhérent lors de sa souscription.

4/ Autorisation :

- J'autorise mon enfant à quitter seul l'école de danse.
- Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'école de danse.
- j'autorise à publier mon image ou celle de mon enfant pour des plaquettes et sites.

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du règlement du contrat ci-dessus.

Fait à Cran Gevrier, en 2 exemplaires (sur demande de l'adhérent) Le :

**La Direction
et approuvé)**

L'adhérent (lu